

Journée Départementale des acteurs de santé mentale, du secteur du médico-social et du secteur social sur le handicap psychique - 11 décembre 2009

Intervention de François André,
Conseiller Général du Département d'Ille-et-Vilaine et des services de l'Etat

Monsieur le Directeur, Représentant Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

Puisque me revient l'honneur d'ouvrir cette journée, permettez-moi d'en saluer les initiateurs et les organisateurs, en particulier le CREAI et les services du Conseil Général (sous la houlette de Véronique Aulnette) et de vous remercier toutes et tous pour votre participation à ce temps d'échange, de partage et de mise en commun.

La prise en compte du handicap psychique est une incontestable avancée de la loi de février 2005, mais encore faut-il que le texte de la loi entre dans les esprits et dans les faits. C'est, j'en suis persuadé, la volonté des uns et des autres ici.

C'est bien cette volonté qui a présidé à l'élaboration de la Charte de coopération des acteurs intervenants dans le domaine du handicap psychique, ici en Ille et Vilaine :

- Charte qui se donne pour objectif de partir de la personne, de ses besoins spécifiques, de sa place parmi les autres ;
- Charte qui permet de décloisonner et de croiser les regards : le regard du soin médico-social, le regard éducatif, l'accompagnement social.

Croiser les regards, comme vous allez le faire aujourd'hui, c'est affirmer que c'est bien ensemble et nécessairement ensemble qu'il nous faut apporter des réponses soucieuses de la dignité des personnes, de leur entourage et au final, de la société elle-même.

C'est un long chemin tant le handicap psychique peut susciter de mystère, d'appréhension, de déni ; autant de sentiments qui en disent long sur l'incapacité de nos sociétés, NOTRE incapacité, à admettre le mal être, les souffrances engendrées souvent par les exigences d'un mode de vie et d'un modèle social redoutablement normatif.

Permettez-moi de voir aussi, dans cette démarche collective qui nous rassemble dans la durée, l'utilité - pour ne pas dire l'impérieuse nécessité - de l'action publique, qu'elle émane des services publics eux-mêmes ou du tissu associatif.

Cette action publique est aujourd'hui menacée, au nom d'une vision selon laquelle la dépense publique serait nécessairement néfaste, une vision où l'impôt et la contribution publique serait par nature confiscatoire.

Autant vous dire que nous ne partageons pas cette analyse dont la mise en œuvre fragilise encore plus ceux d'entre nous les plus vulnérables.

Au de-là de vos fonctions, de vos missions, et dans le respect de vos convictions, je me permets de vous alerter en tant que citoyen sur ce qui se prépare actuellement en matière d'organisation et de finances locales. Ce n'est pas la défense de telle ou telle institution qui est en jeu, c'est une certaine conception de notre République.

Mais cette journée est là, au contraire, pour donner toujours plus de sens à la notion de vivre ensemble.

Je vous souhaite de bons travaux.